



# Conseil économique et social

Distr. générale  
19 juillet 2021  
Français  
Original : anglais

---

## Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur  
la protection et l'utilisation des cours d'eau  
transfrontières et des lacs internationaux

### Neuvième session

Genève, 29 septembre-1<sup>er</sup> octobre 2021

Point 17 de l'ordre du jour provisoire

**Centre international d'évaluation de l'eau**

## **Projet de programme de travail du Centre international d'évaluation de l'eau pour 2022-2024**

**Soumis par le Kazakhstan en consultation avec le Bureau  
et le secrétariat**



## Résumé

À sa huitième session (Nour-Soultan, 10-12 octobre 2018), la Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux a adopté le programme de travail pour 2019-2021 du Centre international d'évaluation de l'eau (ECE/MP.WAT/54/Add.2), hébergé par le Kazakhstan depuis 2017. Elle a prié le Centre de faire régulièrement rapport au Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau sur l'exécution de ses activités, et de lui faire rapport à l'occasion de sa neuvième session. Elle a prié en outre le Kazakhstan d'établir, en consultation avec le Bureau et le secrétariat, un projet de programme de travail du Centre pour 2022-2024, aligné sur le projet de programme de travail correspondant au titre de la Convention, pour soumission à la Réunion des Parties à sa neuvième session<sup>a</sup>.

Le présent document contient le projet de programme de travail du Centre international d'évaluation de l'eau pour 2022-2024, établi conformément au mandat énoncé ci-dessus. Outre les consultations tenues avec le Bureau et le secrétariat, les débats qui se sont déroulés lors de la réunion d'un groupe de travail du Bureau sur les questions à examiner pendant la présidence du Kazakhstan (20 avril 2021), l'atelier régional sur la relance verte et les technologies vertes en Asie centrale organisé par le Ministère des affaires étrangères et européennes de la République slovaque (28 avril 2021) et la réunion régionale sur la sécurité des barrages en Asie centrale (23 juin 2021) ont été pris en compte dans l'élaboration du programme de travail. Il en va de même de l'examen effectué à la troisième réunion commune du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau et du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation (Genève, 26-28 avril 2021).

La Réunion des Parties est invitée à :

- a) Saluer la contribution du Centre international d'évaluation de l'eau aux activités menées au titre de la Convention en 2019-2021 ;
- b) Remercier le Gouvernement kazakh de l'appui apporté au Centre international d'évaluation de l'eau en 2019-2021 et de son engagement de continuer d'héberger celui-ci ;
- c) Adopter le projet de programme de travail du Centre international d'évaluation de l'eau pour 2022-2024 tel qu'il figure dans le présent document et demander aux pays, aux partenaires et aux donateurs d'appuyer sa mise en œuvre ;
- d) Demander au Centre de faire régulièrement rapport au Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau sur l'exécution de ses activités, de même qu'à la Réunion des Parties à l'occasion de sa dixième session ;
- e) Prier le Kazakhstan d'établir, en consultation avec le Bureau et le secrétariat, le projet de programme de travail du Centre pour 2025-2027, aligné sur le projet de programme de travail correspondant au titre de la Convention, pour soumission à la Réunion des Parties à sa dixième session.

---

<sup>a</sup> ECE/MP.WAT/54, par. 90.

## I. Historique et objectifs du programme de travail

### A. Historique

1. Le Centre international d'évaluation de l'eau (ci-après « le Centre ») est un organe chargé de faciliter la collaboration pour la gestion intégrée des ressources en eau créé à la deuxième session de la Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) (La Haye, Pays-Bas, 23-25 mars 2000)<sup>1</sup>.
2. Situé dans un premier temps à La Haye (Pays-Bas), le Centre s'est ensuite installé à l'Institut slovaque d'hydrométéorologie de Bratislava, avec l'appui du Gouvernement slovaque. En 2015, la Réunion des Parties, à sa septième session (Budapest, 17-19 novembre 2015), a accueilli favorablement l'offre du Kazakhstan d'héberger le Centre<sup>2</sup>. À la suite de la signature d'un mémorandum d'accord entre la Commission économique pour l'Europe (CEE) et le Gouvernement kazakh le 30 mai 2017<sup>3</sup>, le bureau du Centre a ouvert à Nour-Soultan en juillet 2017<sup>4</sup>.
3. Conformément à son mandat (ECE/MP.WAT/WG.1/2017/4), le Centre a pour principal objectif d'appuyer la mise en œuvre et l'application de la Convention sur l'eau et, le cas échéant, celle de son Protocole sur l'eau et la santé et des programmes de travail se rapportant à ces instruments. Ce faisant, les activités du Centre devraient mettre l'accent sur les pays voisins du Kazakhstan, sur les pays d'Asie centrale et, le cas échéant, sur d'autres pays faisant partie de la CEE ou extérieurs à la région.
4. À sa huitième session (Nour Soultan, 10-12 octobre 2018), la Réunion des Parties à la Convention sur l'eau a adopté le programme de travail du Centre pour 2019-2021 (ECE/MP.WAT/54/Add.2).
5. Le Centre a bien avancé dans l'exécution de son programme de travail pour 2019-2021. Il s'est notamment employé à recenser les pratiques en matière de répartition des ressources en eau dans un contexte transfrontière et les mesures de sécurité des barrages et à mutualiser les efforts des pays pour élaborer une stratégie d'utilisation des ressources énergétiques et des ressources en eau en Asie centrale.
6. Les activités menées dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de travail pour 2019-2021 ont fait du Centre un pôle de coopération en matière de gestion des ressources en eau pour les pays d'Asie centrale, ainsi que pour les pays voisins de la région, tels que l'Afghanistan, la Chine, la République islamique d'Iran, la Mongolie et la Fédération de Russie (la « région eurasienne »).
7. Il s'agit du deuxième programme de travail du Centre à Nour-Soultan. Le projet de programme a été soumis et examiné à la troisième réunion commune du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau et du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation (Genève, 26-28 avril 2021) ainsi qu'à la trente-deuxième réunion du Bureau (29 et 30 avril 2021). Les activités proposées dans ce cadre ont été examinées à la réunion d'un groupe de travail du Bureau sur les questions à examiner pendant la présidence du Kazakhstan (20 avril 2021), à l'atelier régional sur la relance verte et les technologies vertes en Asie centrale organisé par le Ministère des affaires étrangères et européennes de la République slovaque (28 avril 2021), et à la réunion régionale sur la sécurité des barrages en Asie centrale (23 juin 2021). Des consultations sur les activités inscrites au programme de travail se sont tenues avec des organisations slovaques telles que l'Institut slovaque d'hydrométéorologie et la Compagnie des eaux slovaque Vodohospodárska výstavba.

<sup>1</sup> ECE/MP.WAT/5, par. 40.

<sup>2</sup> ECE/MP.WAT/49, par. 79 a).

<sup>3</sup> Disponible à l'adresse : [https://unece.org/DAM/cefact/mou/MoU\\_with\\_Kazakhstan\\_IWAC\\_Eng\\_30\\_May\\_2017.pdf](https://unece.org/DAM/cefact/mou/MoU_with_Kazakhstan_IWAC_Eng_30_May_2017.pdf).

<sup>4</sup> Centre international d'évaluation de l'eau, « History of creation », 2017. Disponible à l'adresse : <https://iwac.kz/index.php/en/bout-us/history-of-creation>.

## B. Objectifs

8. L'objectif principal du programme de travail du Centre est d'appuyer la mise en œuvre du programme de travail de la Convention sur l'eau pour 2022-2024 (ECE/MP.WAT/2021/3), qui vise à promouvoir la coopération dans la gestion des eaux transfrontières et la gestion durable des ressources en eau partagées.

9. Le programme de travail du Centre vise également à appuyer la Stratégie de mise en œuvre de la Convention au niveau mondial (ECE/MP.WAT/54/Add.2), adoptée à la huitième session de la Réunion des Parties.

10. Les activités inscrites au programme de travail du Centre sont structurées selon les domaines du programme de travail de la Convention. Le programme de travail comprend de nouveaux projets et activités, ainsi que certaines activités inscrites au programme précédent qui ont été reportées en raison de la pandémie de COVID-19 ou qui doivent être poursuivies.

11. Le Centre contribuera à la mise en œuvre des différents domaines d'activité qui relèvent du programme de travail de la Convention en concertation avec les Parties chefs de file et avec le Bureau et le secrétariat de la Convention, selon qu'il conviendra.

## II. Domaines de travail et activités

### A. Activités liées au domaine d'activité 2 du programme de travail de la Convention : Appui à la surveillance, à l'évaluation et à l'échange d'informations dans les bassins transfrontières

12. La gestion des ressources en eau dans les bassins transfrontières requiert l'échange de données et d'informations. Il faut pouvoir disposer d'informations fiables pour prendre des décisions et agir sur le terrain.

13. La surveillance et l'évaluation conjointes des eaux transfrontières et l'échange d'informations figurent parmi les principales obligations découlant de la Convention sur l'eau. Le Centre aidera les pays à mettre en place la surveillance et l'évaluation coordonnées des eaux transfrontières et l'échange de données.

#### *Activités prévues*

#### 1.1 Aide à la mise à jour des directives de la Convention sur la surveillance, l'évaluation et l'échange de données

Le Centre contribuera à la mise à jour des documents directifs sur la surveillance, l'évaluation et l'échange de données. Il aidera notamment à définir la pratique actuelle en la matière dans les bassins transfrontières de la région eurasienne. Un atelier régional sera organisé pour examiner des propositions de documents directifs sur la surveillance, l'évaluation et l'échange de données, collecter et enregistrer des expériences en matière d'échange de données et d'informations et, notamment, pour examiner les *stratégies de surveillance et d'évaluation des cours d'eau, des lacs et des eaux souterraines transfrontières*<sup>5</sup>.

#### 1.2 Aide à l'élaboration de mesures communes pour prévenir la pollution de l'eau dans les bassins transfrontières

L'aide aux pays riverains intéressés par l'élaboration de mesures coordonnées visant à prévenir la pollution accidentelle des eaux dans le bassin hydrographique de Syr Darya se poursuivra.

*Partenaires potentiels* : La Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et l'Union européenne, entre autres.

---

<sup>5</sup> Publication des Nations Unies, ECE/MP.WAT/20.

## **B. Activités liées au domaine d'activité 3 du programme de travail de la Convention : Promotion d'une approche intégrée et intersectorielle de la gestion des ressources en eau à tous les niveaux**

14. La gestion intégrée des ressources en eau est la méthode la plus efficace de gestion de ces ressources, car elle contribue à la protection de l'environnement et à la prévention de la dégradation des eaux. La gestion durable des ressources en eau est l'un des principaux objectifs de la Convention sur l'eau. En outre, la cible 6.5 des objectifs de développement durable requiert l'adoption d'une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux.

15. Les activités du Centre dans ce domaine visent à contribuer à la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau dans les bassins transfrontières de la région eurasienne.

### *Activités prévues*

#### **2.1 Promotion de solutions intersectorielles fondées sur les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes**

Le Centre contribuera au renforcement du dialogue intersectoriel sur l'utilisation des ressources en eau, notamment s'agissant de la diffusion des conclusions de la publication intitulée « Solutions and investments in the water-food-energy-ecosystems nexus: a synthesis of experiences in transboundary basins » (Solutions et investissements fondés sur les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes : une synthèse des expériences acquises dans les bassins transfrontières)<sup>6</sup>. Il est prévu de réaliser une étude de cas visant à évaluer le rôle de l'eau dans le développement économique des pays d'Asie centrale en se fondant sur l'exemple du Kazakhstan.

#### **2.2 Promotion de la gestion intégrée des ressources en eau dans les bassins transfrontières**

Une réunion régionale sera organisée sur la mise en pratique du *Manuel sur la répartition des ressources en eau dans un contexte transfrontière*<sup>7</sup> afin de renforcer les capacités dans ce domaine.

Le Centre apportera son appui au déroulement du dialogue sur les politiques nationales relatif à la gestion intégrée des ressources en eau au Kazakhstan et à la promotion de la coopération intersectorielle dans la région.

Dans le cadre du dialogue sur les politiques nationales au Kazakhstan, le Centre contribuera à la mise en œuvre des activités menées au titre du Protocole dans ce pays. Des séances thématiques seront notamment organisées pour apprendre aux participants à manier le document directif intitulé *Guide pour la mise en œuvre commune du Protocole sur l'eau et la santé et du Programme 2030*<sup>8</sup>, et les inciter à fixer des objectifs conformément au Protocole.

#### **2.3 Assistance en matière de gestion sûre des structures hydrauliques**

S'appuyant sur les résultats du projet de la CEE relatif au renforcement des capacités pour la coopération en matière de sécurité des barrages en Asie centrale, le Centre organisera des séances de formation sur l'échange de données d'expérience en matière de gestion sûre des structures hydrauliques, avec la participation d'organisations partenaires de Slovaquie.

*Partenaires potentiels* : La Slovaquie, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'OSCE et l'Union européenne, entre autres.

<sup>6</sup> Publication des Nations Unies, ECE/MP.WAT/66.

<sup>7</sup> Publication des Nations Unies, ECE/MP.WAT/64.

<sup>8</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.19.II.E.15.

## C. Activités liées au domaine d'activité 6 du programme de travail de la Convention : Établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable et au titre de la Convention

16. En 2015, un mécanisme d'établissement de rapports périodiques a été mis en place dans le cadre de la Convention. En 2017, l'Assemblée générale a adopté le cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030, comprenant l'indicateur 6.5.2 (Proportion de la superficie des bassins transfrontières où est en place un arrangement opérationnel pour la coopération dans le domaine de l'eau)<sup>9</sup>. Les deux rapports élaborés jusqu'à présent ont démontré l'importance et la nécessité de passer à l'action. La détermination des pays à tirer parti des rapports pour prendre des mesures visant à combler les lacunes qui y sont relevées dépend dans une très grande mesure de l'exactitude des informations et de la disponibilité de données cohérentes.

17. Dans ce domaine, le Centre s'emploiera à aider les pays à élaborer une feuille de route sur l'indicateur 6.5.2 et à prendre des mesures concrètes pour leur permettre d'atteindre la cible 6.5.

### *Activités prévues*

#### 3.1 Promouvoir l'utilisation des rapports afin de renforcer la coopération dans le domaine des eaux transfrontières

Pour contribuer aux efforts conjoints de la CEE et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) visant à atteindre plus facilement la cible 6.5 des objectifs de développement durable, le Centre organisera un atelier régional sur le partage de données d'expérience en matière d'utilisation des rapports comme outil de développement de la coopération transfrontière et d'élaboration de feuilles de route sur l'indicateur 6.5.2.

*Partenaires potentiels* : L'UNESCO, l'OSCE, l'Union européenne, le Partenariat mondial pour l'eau, entre autres.

## III. Aperçu des ressources nécessaires

18. L'exécution du programme de travail du Centre dépendra de la disponibilité de ressources. Un montant de 248 000 dollars est nécessaire à sa mise en œuvre ; il financera notamment l'élaboration de rapports et de documents analytiques, les services de traduction (en anglais et en russe) et l'aide aux participants aux ateliers, aux séances de formation et aux réunions.

19. Pour mettre en œuvre le programme de travail, le Centre s'efforcera d'attirer des fonds provenant de nouveaux programmes et de programmes en cours dans le domaine de la gestion des ressources en eau et de la protection de l'environnement dans la région eurasiennne. Certaines activités inscrites au programme de travail seront mises en œuvre conjointement avec des organisations slovaques.

20. En raison de la pandémie de COVID-19, la plupart des manifestations du Centre se dérouleront sous forme de vidéoconférence, alors que d'autres auront lieu en présentiel.

21. Le Centre s'emploiera à renforcer la coopération et la coordination de ses activités avec les initiatives pertinentes concernant les eaux transfrontières menées dans la région de l'Asie centrale et dans les pays voisins afin d'accroître l'efficacité des activités prévues.

22. Sur la base du programme de travail pour 2022-2024 approuvé par la Réunion des Parties à la Convention, le Centre élaborera un plan de travail pour la mise en œuvre de son programme de travail, en consultation avec le Bureau et le secrétariat.

<sup>9</sup> Voir la résolution 71/313 de l'Assemblée générale sur les travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (A/RES/71/313).